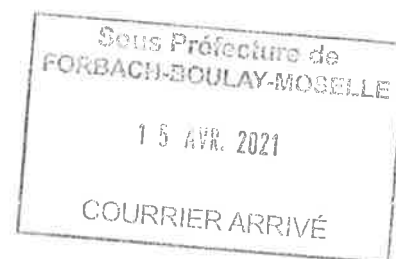




REPUBLIQUE FRANÇAISE



Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 15 MARS 2021

A la suite d'une convocation en date du 09 mars 2021, les membres composant le Conseil Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 15 mars 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : 34

Mesdames, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Durkut CAN, Bernard CLAVÉ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Roland ROTH, Régis GAY, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Hubert BUR, Pierre LANG, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Philippe SCHUTZ, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, David SUCK, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

✓ Absents ayant donné procuration : 7

Messieurs, Guy BORN a donné procuration à Jean MEKETYN, Salvatore COSCARELLA a donné procuration à Antoine FRANKE, Pascal LAUER a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Excusés : 11

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN, Emmanuel SCHULER, Didier ZIMNY, Jean-Luc LUTZ, André DUPPRE, Bernard PETRY, Ginette MAGRAS, Joël ROMANG, Serge STEBLER.

✓ Absents : 3

Mesdames, Messieurs, Jean-Claude HEHN, Chantal PLATTE, Cyrille FETIQUE,

01. ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS DE SERVICES CROISEES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES ET LE SYDEME

Le Conseil Syndical,

EXPOSE que dans le cadre de ses compétences, de ses moyens et des équipements dont elle dispose, une collectivité peut être amenée à effectuer des tâches au bénéfice d'une autre collectivité. Ainsi les Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (CASC) et du SYDEME envisagent de réaliser mutuellement des prestations croisées de services dans des domaines d'activités divers tels que la collecte des ordures ménagères, la logistique et le prêt de matériel, l'entretien et la maintenance des véhicules ou encore des situations d'urgence concernant la sécurité, la salubrité ou la santé publique.

CONSIDERANT que depuis mai 2020, le Sydeme est propriétaire de sa flotte de camions gaz acquise en 2012 et financée depuis par leasing.

EXPOSE que la CASC a investi dans la création d'un garage poids lourds aux normes pour intervenir sur ses propres véhicules fonctionnant au gaz et à ce titre, propose au syndicat mixte de lui confier les interventions notamment mécaniques de sa flotte de véhicules au gaz.

Le SYDEME quant à lui, dispose d'un garage effectuant notamment des travaux de chaudronnerie, carrosserie et remise en état des véhicules et du parc de bennes de déchetteries et propose, à ce titre, ses services en la matière à la CASC.

PROPOSE de signer une convention de prestations de services croisée entre la CASC et le SYDEME. Cette convention serait signée pour une durée d'un an et prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2021, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Elle sera susceptible d'être reconduite par avenant.

APRES AVOIR Entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

41 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- D'approuver les dispositions de la convention relative aux prestations croisées de services entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et le Sydeme jointe à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à signer la convention avec le représentant de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,
- D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 15 mars 2021

Roland ROTH,
Président

Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBEN, le 14 AVR. 2021
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le 14 AVR. 2021
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 14 AVR. 2021